

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/03/2021

Dossier complet le :

10/03/2021

N° d'enregistrement :

f08321p0073

1. Intitulé du projet

Projet de serres-tunnels au lieu-dit Les Bas Malançons sur la commune de Sarrians (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA LOU MISTRAOU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Nouveau Eric

RCS / SIRET

3 9 9 | 3 1 4 | 4 0 0 | 0 0 0 4 1

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 39a/ Travaux et constructions qui créent une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 m ² | Aménagement de serres-tunnels - emprise au sol : 39160 m ² - superficie du projet : environ 6,5 ha |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA LOU MISTRAOU souhaite réaliser sur environ 6,5 ha des serres-tunnels agricoles (pour la production de fraises).

Concrètement, le projet prévoit la réalisation :

- d'environ 39160 m² de serres-tunnels,
- de dispositifs d'arrosage (goutte à goutte),
- des réseaux électriques (enterrés),
- d'allées pour accéder aux serres.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- réaliser des serres-tunnels (arceaux métalliques + bâches en plastique),
- concevoir le projet en tenant compte des thématiques environnementales : faune/flore/paysage/eaux (superficielles et souterraines).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au démarrage des travaux, il sera réalisé des tranchées, afin de procéder à l'enfouissement des différents réseaux (arrosage + câbles électriques).

Ensuite il sera réalisé la mise en place des serres-tunnels, qui seront posées à même le sol, sans fondations. Elle seront construites à base d'arceaux métalliques et de bâches en plastique.

NB : le projet ne prévoit aucun éclairage spécifique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera à la mise en service des serres-tunnels (pour la production de fraises).

La maintenance des équipements sera assurée par les techniciens de la SCEA Lou Misträou.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet nécessite la réalisation d'un permis de construire.

NB : le projet ne nécessite pas la réalisation d'un dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------------------------|
| Superficie totale cadastrale | Environ 9,17 ha |
| Superficie du projet | Environ 6,5 ha |
| Superficie d'emprise des serres-tunnels | Environ 39160 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sarrians (84)
Lieu-dit : Bas Malançons

Parcelles :
AW 20
AW 21
AW 22

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 99' 34" 41 Lat. 44° 10' 11" 94

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type I la plus proche est « Les dentelles » (Réf : 930020311), mais est localisée à 5,6 km de la zone de projet La ZNIEFF de type II la plus proche est « L'Ouvèze » (Réf : 930012347), mais est localisée plus de 4,3 km de la zone de projet |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Sarriens a fait réaliser sur son territoire un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) par le bureau d'études A2MS, en date du 30 décembre 2010. Mais il ne concerne pas le secteur d'étude. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est dotée d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) du bassin versant Sud-Ouest du Mont-Ventoux (SOMV) approuvé le 30 juillet 2007. Le secteur d'étude est inclus dans le zonage de ce PPRI (en zone rouge), dont le règlement autorise les serres agricoles. Par ailleurs, le projet ne génère aucune imperméabilisation et n'engendre aucun remblai. Il n'existe aucun PPRT (Plan de Prévention des risques technologiques) sur la commune de Sarrians |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZSC la plus proche est «La Sorgue et l'Auzon» (FR9301578), mais elle est localisée à plus de 3,3 km de la zone de projet. La seconde ZSC la plus proche est « L'Ouvèze et le Toulourenc » (FR9301577), mais elle est localisée à 4,5 km de la zone de projet. La ZPS la plus proche est «le Massif du Petit Luberon » (FR9310075), mais elle est localisée à plus de 21 km de la zone de projet |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il sera mis en place un système d'arrosage, servant pour le goutte à goutte. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les eaux pluviales émanant des serres seront restituées au sol, comme actuellement. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les serres : arceaux métalliques + bâches en plastique + système de gouttes à gouttes. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une expertise faune/flore a été réalisée par le Cabinet Barth Environnement. La zone de projet, qui consiste en des terrains agricoles, est localisée en dehors de toute zone Natura 2000 ou ZNIEFF. Compte-tenu de son caractère agricole et notamment des possibles intrants phytosanitaires (insecticides par ex), cette zone apparaît peu attractive pour la faune et la flore. Pour la faune, il existe par ailleurs de nombreuses zones de repli à proximité Seuls peuvent présenter un intérêt les fossés localisés à l'Est et à l'Ouest du champ, qui peuvent accueillir quelques amphibiens. Enfin, le projet ne prévoit aucun éclairage spécifique, ce qui limite les risques d'impacter les chauve-souris. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les zones Natura 2000 demeurent relativement éloignées de la zone de projet (plus de 3,5 km). Compte-tenu du caractère agricole de la zone de projet et notamment des possibles intrants phytosanitaires (insecticides par exemple), les habitats ne sont pas particulièrement favorables à l'accueil des espèces citées au FSD. Aucune incidence n'est attendue sur les habitats des sites Natura 2000, qui restent à une distance respectable de la zone de projet. De la même façon, les incidences du projet sur les espèces de ces sites Natura 2000 apparaissent extrêmement limitées. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est localisé sur des terrains présentant déjà une vocation agricole. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur d'étude est concerné par le zonage du PPRI (zone rouge), dont le règlement autorise les serres agricoles. Par ailleurs, le projet ne génère aucune imperméabilisation et n'engendre aucun remblai. Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque incendies de forêts. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase de construction des serres, il est prévu quelques camions pour l'acheminement du matériel. La durée prévisible du chantier est comprise entre 2 et 3 mois. En phase d'exploitation, le projet prévoit le passage régulier de camions de livraisons, mais qui ne sont pas de nature à influencer le trafic sur les voiries départementales locales, notamment la RD 55. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En période de travaux, il est possible que le chantier génère du bruit, limité aux appareils et engins utilisés. Cependant, le projet est localisé dans une zone rurale dépourvue d'habitations. En période d'exploitation, le projet n'est pas de nature à générer du bruit, puisqu'il sera limité au passage des camions de livraison. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les serres-tunnels ne sont pas de nature à générer des rejets importants dans l'atmosphère.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les eaux pluviales seront restituées au sol, comme actuellement.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet générera des déchets classiques pour ce type d'activités. Il s'agit généralement d'emballages et de déchets relatifs à des équipements usagés. Dans tous les cas, ils seront dirigés vers une filière de collecte spécifique. Une attention particulière sera apportée aux déchets recyclables.</p> |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur d'étude présente déjà une vocation agricole, dans une zone dépourvue de patrimoine architectural, archéologique et culturel. Par ailleurs, la région comprend déjà de nombreuses serres-tunnels, qui se fondent dans ce paysage agricole. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas de nature à avoir un impact négatif important sur des activités humaines. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Bien que le projet n'aura qu'un impact limité sur l'environnement (naturel et humain), des mesures ont été prises, sur le principe dit de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser) :

- le projet a été conçu pour n'engendrer aucune imperméabilisation, ni aucun remblai ; par ailleurs, les eaux seront restituées au sol, comme actuellement,

- des mesures ont été prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore comme proposé par le cabinet Barth Environnement : il sera assuré un maintien des fossés existants et des haies actuelles. Des pieds d'espèces invasives seront supprimés (herbe de Pampa).

Sur le plan paysager, le projet sera quelque peu masqué par la voirie proche (RD 55), en raison de la haie existante (qui sera maintenue).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient cependant de noter les points suivants :

- 1/ Le projet est localisé sur des terrains présentant déjà une vocation agricole,
- 2/ Le projet consiste simplement à implanter des serres-tunnels sur un terrain agricole,
- 3/ Des mesures spécifiques ont été prises : maintien de la restitution des eaux pluviales au sol, maintien des haies existantes, maintien des fossés de part et d'autre du projet, suppression de pieds d'une espèce invasive,
- 4/ Sur le plan paysager, le projet continuera d'être peu visible de la voirie proche (RD55).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Synthèse des enjeux faune-flore - Cabinet Barth-environnement - Mars 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Carpentras

le, 10 03 2021

Signature

~~LOU MISTRAOU~~
~~SCBA au capital de 16200 € -~~
~~2001 Avenue Dwight Eisenhower~~
~~84200 CARPENTRAS~~
Tél - 04.90.67.39.97 - Fax - 04.90.35.60.23
RCS 399 314 400

lessus